



Notes Statistiques

Académie de Clermont-Ferrand

Les absences des personnels de l'académie

Public
Année scolaire 2012/2013

numéro 11-14
mai 2014

Ce document est édité par :



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Auteur
Aude CADORET

Secrétariat :
Marie-José TEIXEIRA

Division Statistique et Evaluation

Tél. : 04 73 99 32 71

Fax : 04 73 99 32 78

dse@ac-clermont.fr

Consultation en ligne :

Grand public

<http://www.ac-clermont.fr/stat/>

Depuis un site académique

<http://statpro.ac-clermont.fr>

1	S'intéresser à l'absence	1
2	Les grands volumes clés 2012-2013	1
	2 titulaires sur 3 concernés	1
	De nombreuses absences courtes, pour un poids limité ?	2
3	Pour quel motif s'absente-t-on ?	3
	La fréquence des autorisations d'absence.....	3
	L'impact de la maternité et de la longue maladie	3
	<i>Encadré 1. Quelle est la fiabilité des données selon le motif d'absence ?.....</i>	<i>3</i>
4	Des absences très différentes selon le type de personnel	5
	La maternité dans le 1 ^{er} degré	5
	Un volume plus élevé pour les enseignants.....	5
	<i>Encadré 2. Pour bien comprendre cette note</i>	<i>6</i>
5	Qui s'absente pour maladie ?.....	8
	La maladie, un volume important.....	8
	Les femmes et les plus de 50 ans.....	8
	Les enseignants plus souvent absents ?	8
	L'impact de l'environnement de travail.....	8
6	Zoom sur la maladie ordinaire	9
	Fréquence et durée de la maladie ordinaire.....	9
	1 jeune enseignante sur 2 concernée	9
	Conditions de travail, un impact difficile à observer	10
	Jour de carence, quel impact ?	10
	<i>Encadré 3. Éléments de contexte</i>	<i>11</i>
7	Bibliographie.....	12
8	ANNEXES.....	13
	8.1 Tableaux détaillés par type de personnel	13
	Les absences des personnels du premier degré	13
	Les absences des personnels du second degré.....	14
	Les absences des personnels IATSS	15
	8.2 Compléments	16
	8.3 Glossaire	16

Les absences des personnels de l'académie

Titulaires du secteur public, 2012-2013

1 S'intéresser à l'absence

Diverses raisons peuvent amener un agent à être absent de son lieu de travail, de manière ponctuelle ou prolongée : par exemple la maladie, la formation, ou encore la maternité. Cette note s'intéresse aux absences des titulaires du public de l'académie, définies comme les périodes continues d'un ou plusieurs jours, où les individus ont été déclarés administrativement comme absents dans les bases de gestion.

Riche et complexe, ce sujet est largement débattu dans la sphère publique, car il épouse de manière indirecte des questions aux enjeux

forts : l'organisation, la santé au travail, la formation tout au long de la vie ou même le climat social au travail. Pour l'éducation nationale, les questions du remplacement des professeurs, ou d'instauration du jour de carence, ont fait l'objet de débats récemment. Pour autant, dans le sens commun, on n'intègre pas toujours les formes diverses que peut revêtir l'absence. Dans cette note, les motifs considérés sont la maladie, la maternité, paternité ou adoption, la formation syndicale ou professionnelle ainsi que les autorisations d'absences, catégorie elle-même hétérogène

(garde d'enfant malade, voyage scolaire, participation à un jury...). À cette diversité de motifs, s'ajoute celle des mesures possibles : l'absence peut s'envisager en termes de nombre d'absences, de volume journalier, ou encore en part d'agents concernés.

Cette étude des absences au niveau académique est faite à un rythme annuel, mais elle n'a pas pu être conduite pour 2011-2012. Elle vient en complément des chiffres du bilan social national [2].

⇒ Pour plus de détails sur le champ et la méthode, consulter « Pour bien comprendre cette note » p.6

2 Les grands volumes clés 2012-2013

2 titulaires sur 3 concernés

Pour l'académie, au cours de l'année 2012-2013, on recense administrativement près de 34 000 absences prises par les titulaires du

public, pour un total de 306 000 jours (Tableau 1). Une absence est une période continue d'un ou plusieurs jours, et un individu peut donc connaître plusieurs absences

sur l'année. Les jours qui composent ces absences sont additionnés et bornés à l'année scolaire considérée, qu'il s'agisse de jours ouvrés ou non.

Tableau 1. Quelques chiffres clés

Indicateur	Académie	Rappel 2010-2011
Nb de jours d'absences sur l'année scolaire	306 327	330 664
Nb d'absences	33 834	35 682
Nb d'agents dans l'académie	15 413	16 133
Nb d'agents avec au moins une absence	10 217	10 717
Part d'agents avec au moins une absence	66,3%	66,4%
Nb moyen d'absences par agent ayant au moins une absence	3,31	3,33
Nb moyen de jours d'absence par agent ayant au moins une absence	29,98	30,85
Nb moyen de jours d'absence pour l'ensemble des agents	19,87	20,50
Taux d'absence	5,45%	5,62%
<i>Nb total jours absences / (Nb agents × Nb jours de l'année civile)</i>		

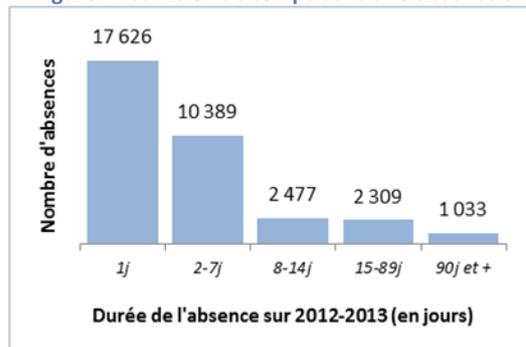
Source : BSA Clermont-Ferrand. Champ : absences 2012-2013, titulaires du secteur public en activité et affectés au 1er décembre 2012.

Parmi les titulaires du secteur public, actifs et affectés au 1^{er} décembre 2012, deux tiers ont été absents au moins une fois durant l'année scolaire. Les agents absents ont eu en moyenne 3,3 absences et 30 jours d'absences cumulés sur l'année. Rapporté à l'ensemble des individus, l'absence moyenne est d'environ 20 jours par personne. Cette durée de 20 jours, rapportée aux 365 jours de l'année, représente un taux d'absence de 5,45 %. Les volumes d'absence par individu restent très comparables à ceux d'il y a deux ans, à l'exception d'une légère baisse de la durée d'absence par personne.

De nombreuses absences courtes, pour un poids limité ?

Ces indicateurs globaux et ces moyennes masquent une réalité beaucoup plus complexe, car en effet les absences sont très fréquemment de courte durée. Or, une petite partie d'entre elles ont des durées très longues, qui pèsent sur le total. Ainsi, plus de la moitié des absences ne durent qu'un seul jour (Figure 1). Cependant, malgré leur grand nombre, elles ne pèsent pas énormément sur le volume total des jours d'absences de l'académie, en raison de leur courte durée : elles représentent 17 600 jours d'absences, sur un total de 306 000 jours, soit moins de 6 % du volume académique (Figure 3). À l'inverse, les absences de 90 jours et plus sont rares : on n'en compte que 1 000 environ. Or, compte tenu de leur durée importante, celles-ci engendrent la moitié des journées d'absences enregistrées en 2012-2013. Les périodes de moins de 15 jours, relevées comme étant les moins remplacées par un rapport de l'inspection générale [1], totalisent, quant à elles, un quart des jours d'absences.

Figure 1. Combien de temps dure une absence ?

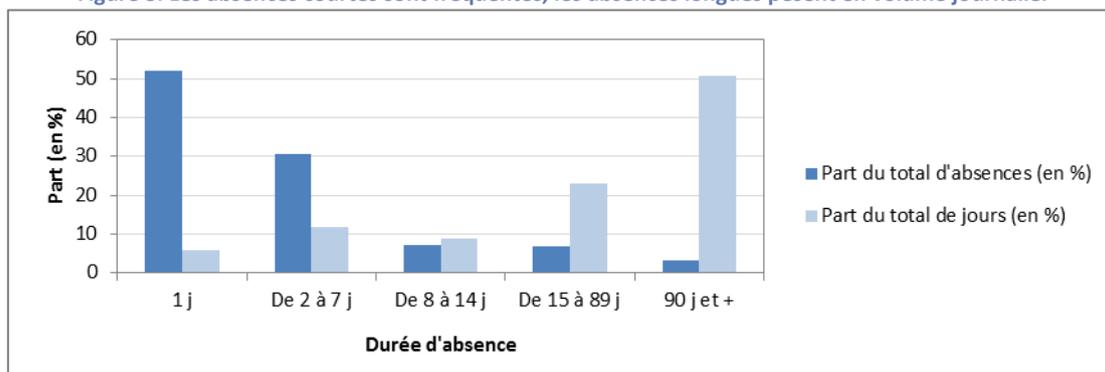


Les durées cumulées par agent sont également très contrastées d'un individu à l'autre. Au total, 29 % des agents ont été absents plus de 7 jours cumulés durant l'année, et 19 % ont été absents plus de 14 jours, tous motifs confondus (Figure 2). À l'opposé, un tiers des agents n'a jamais été absent. Un agent peut cumuler plusieurs absences, et près d'un tiers d'entre eux a eu trois absences ou plus ; toutefois, si plusieurs absences se succèdent dans le temps, mais sont enregistrées distinctement par l'administration, alors elles seront comptées séparément dans cette note.

Figure 2. Combien de temps s'absente un agent dans l'année ?



Figure 3. Les absences courtes sont fréquentes, les absences longues pèsent en volume journalier



⇒ Pour consulter les données chiffrées, voir l'Annexe 9 p.13

3 Pour quel motif s'absente-t-on ?

La fréquence des autorisations d'absence

Les motifs d'absences sont regroupés en grandes catégories.

La première, la plus fréquente, concerne les autorisations d'absence (Figure 4). En 2012-2013, Un quart des agents a eu au moins une autorisation d'absence. Les motifs sont variés : réunions pédagogiques, voyages scolaires, participation à un jury, événement familial... Le plus fréquent d'entre eux est la garde d'enfants malades (13% de l'ensemble des absences). Il est suivi des « autorisations d'absence divers avec traitement » (11%), un intitulé dont on ne connaît pas *a priori* le contenu.

La seconde grande catégorie est constituée des congés pour maladie ordinaire, qui sont à la fois nombreux (31,8% des absences) et importants en volume journalier (30% du total des jours). Plus d'un tiers des agents ont eu au moins une absence pour maladie ordinaire en 2012-2013, et pour moitié

d'entre eux, le cumul sur l'année est inférieur à 7 jours.

Arrive ensuite la formation qui, de la même manière que les autorisations d'absences, est un motif fréquent mais pèse peu en termes de nombre de jours.

L'impact de la maternité et de la longue maladie

À l'inverse, les congés maternité ou les congés de longue maladie sont peu nombreux, mais compte tenu de leur durée, ils impactent beaucoup le total de jours d'absences. Au total, en additionnant la maladie ordinaire, les congés longs et la maternité, on obtient 84% des jours d'absences de l'académie.

Il faut noter qu'aucune maladie professionnelle n'est recensée et que les accidents du travail sont rares : moins de 1% des agents sont concernés. En effet, leur réglementation est particulière dans le secteur public par rapport aux salariés du privé, et dans les textes, les congés de maladie ordinaire ou

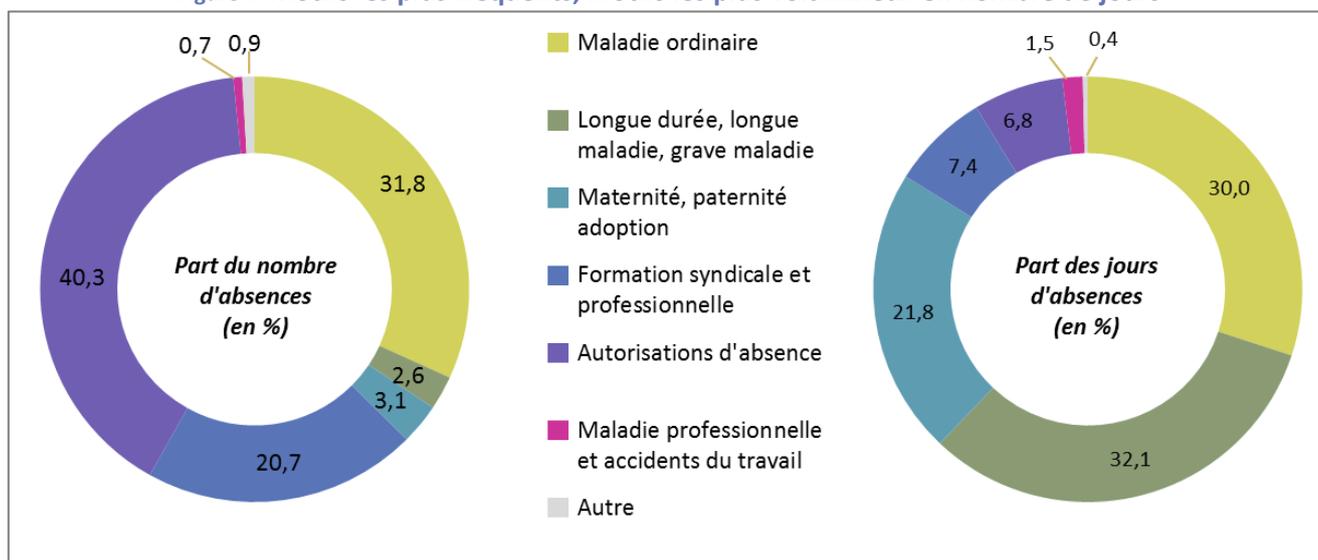
les congés longs peuvent être reconnus d'origine professionnelle.

⇒ Pour plus de précisions sur les termes de maladie ordinaire ou de congés longs, voir le *Glossaire* p.12

Encadré 1. Quelle est la fiabilité des données selon le motif d'absence ?

D'après un rapport de l'inspection générale, les autorisations d'absences sont potentiellement sous-déclarées, notamment celles inférieures à 15 jours ([1], p.9), car leur mode de remplacement est différent. De plus, les données sur la formation semblent incomplètes dans cette note, car elles ne se basent pas directement sur l'application qui gère les formations (GAIA), mais sur les bases de gestion des individus (EPP, AGAPE, AGORA). Dans le bilan social national, qui se base directement sur l'application des formations, il est indiqué qu'environ 45% des enseignants du 1^{er} degré avaient suivi une formation dans l'année, 54% des enseignants du second degré et 51% des DIEO. Dans cette note, on trouve respectivement 15%, 27% et 7%.

Figure 4. Motifs les plus fréquents, motifs les plus volumineux en nombre de jours



Lecture : En 2012-2013, 40% des absences recensées étaient de la catégorie « Autorisations d'absences ». En termes de volume journalier, cette catégorie totalisait seulement 6,8% des jours d'absences de l'académie.

Tableau 2. Motifs détaillés d'absence et chiffres clés

Motif détaillé		Nb de jour d'absences sur l'année scolaire	Part des jours d'absences (en %)	Nb d'absences	Part du nb d'absences (en %)	Part d'agents avec au moins une absence	Nb moyen de jours d'absence par agent ayant au moins une absence	Taux d'absence
Autorisations d'absence	PARTICIPATION NON REMUNEREE A UN JURY	978	0,3%	661	2,0%	2,1%	3,0	0,02%
	AUTORIS,D'ABSENCE DIVERS AVEC TRAITEMENT	4 563	1,5%	3 618	10,7%	14,7%	2,0	0,08%
	ABSENCE POUR EVENEMENT FAMILIAL	1 156	0,4%	613	1,8%	3,3%	2,3	0,02%
	AUTORISATION D'ABSENCE GARDE D'ENF MALAD	5 684	1,9%	4 507	13,3%	16,7%	2,2	0,10%
	AUTORISATION D'ABSENCE SANS TRAITEMENT	275	0,1%	180	0,5%	1,0%	1,8	0,00%
	CONGE POUR INSTRUCTION MILITAIRE	55	0,0%	48	0,1%	0,2%	2,0	0,00%
	PARTICIPATION REMUNEREE A UN JURY	1 565	0,5%	860	2,5%	3,3%	3,1	0,03%
	CANDIDAT A UN CONCOURS OU EXAMEN	424	0,1%	213	0,6%	1,1%	2,4	0,01%
	ABSENCE POUR CHOIX SUJETS,HARMONIS,NOTES	913	0,3%	678	2,0%	2,6%	2,3	0,02%
	ABSENCE POUR REUNIONS PEDAGOGIQUES	714	0,2%	621	1,8%	2,8%	1,6	0,01%
	PREPARATION A UN CONCOURS OU EXAMEN	121	0,0%	72	0,2%	0,4%	2,2	0,00%
	ABSENCE POUR VOYAGE SCOLAIRE	3 075	1,0%	623	1,8%	3,5%	5,8	0,05%
	SORTIE PEDAGOGIQUE	787	0,3%	590	1,7%	2,5%	2,0	0,01%
	AUTORISATION ABSENCE ART 13/16 D,82	488	0,2%	342	1,0%	1,2%	2,7	0,01%
Autorisations d'absence		20 798	6,8%	13 626	40,3%	39,8%	3,4	0,37%
CLD-CLM-grave maladie	CLM NON IMPUTABLE AU SERVICE	40 710	13,3%	418	1,2%	1,2%	222,5	0,72%
	CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE	56 924	18,6%	447	1,3%	1,2%	307,7	1,01%
	CLM IMPUTABLE AU SERVICE	365	0,1%	3	0,0%	0,0%	365,0	0,01%
	CLD IMPUTABLE AU SERVICE	260	0,1%	2	0,0%	0,0%	260,0	0,00%
CLD-CLM-grave maladie		98 259	32,1%	870	2,6%	2,3%	272,2	1,75%
Conges formation syndicale et professionnelle	CONGE FORMATION SYNDICALE	239	0,1%	182	0,5%	0,9%	1,6	0,00%
	CONGE DE FORMATION PROF, INDEMNISE	9 383	3,1%	34	0,1%	0,2%	276,0	0,17%
	STAGE DE FORMATION CONTINUE	9 935	3,2%	6 527	19,3%	18,2%	3,6	0,18%
	STAGE LONG DES INSTITUTEURS	-	-	-	-	<5 indiv	-	-
	FORMATION NEO TITULAIRES	-	-	-	-	<5 indiv	-	-
	FORMATION FONCTIONNAIRES STAGIAIRES	2 429	0,8%	242	0,7%	0,2%	73,6	0,04%
Conges formation syndicale et professionnelle		22 717	7,4%	6 988	20,7%	19,3%	7,6	0,40%
CONGE DE MALADIE ORDINAIRE		92 005	30,0%	10 764	31,8%	34,6%	17,3	1,64%
Conges maladie ordinaire		92 005	30,0%	10 764	31,8%	34,6%	17,3	1,64%
CONGE ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE SERVICE		4 696	1,5%	225	0,7%	0,9%	34,3	0,08%
Conges maladie professionnelle et accidents dur tr		4 696	1,5%	225	0,7%	0,9%	34,3	0,08%
Conges maternite, paternite adoption	CONGE DE MATERNITE	61 247	20,0%	596	1,8%	3,9%	102,8	1,09%
	CONGE SUPPLEMENT, GROSSESSE PATHOLOGIQUE	3 577	1,2%	294	0,9%	1,9%	12,5	0,06%
	REPOS SUITES DE COUCHES PATHOLOGIQUES	74	0,0%	3	0,0%	0,0%	24,7	0,00%
	CONGE D'ADOPTION	183	0,1%	3	0,0%	0,0%	61,0	0,00%
	CONGE DE PATERNITE	1 630	0,5%	150	0,4%	0,9%	11,2	0,03%
Conges maternite, paternite adoption		66 711	21,8%	1 046	3,1%	4,9%	88,9	1,19%
Autre	PARTICIPATION A UNE CAP OU UNE CCMA	397	0,1%	293	0,9%	0,9%	2,9	0,01%
	CONGE DE SOLIDARITE FAMILIALE/PRESENCE PARENTALE	744	0,2%	22	0,1%	0,1%	75,5	0,01%
Autre		1 141	0,4%	315	0,9%	1,0%	7,7	0,02%
Ensemble		306 327	100,0%	33 834	100,0%	66,3%	30,0	5,45%

4 Des absences très différentes selon le type de personnel

La maternité dans le 1^{er} degré

Les motifs et les volumes d'absences peuvent varier selon le type d'agent (Figure 5). Ces différences s'expliquent en partie par leurs caractéristiques démographiques et professionnelles.

D'une part, les enseignants du 1^{er} degré, une population très féminisée et relativement jeune, sont marqués par les congés maternité. Environ 7 % de ces agents sont concernés, contre seulement 4 % pour le second degré, ou encore 2 % des ingénieurs, administratifs, techniques, personnels sociaux et santé (IATSS). Cela impacte fortement les volumes moyens annuels par agent : pour un enseignant du 1^{er} degré, le volume moyen annuel

pour maternité est deux à trois fois supérieur à ceux des autres catégories (Figure 5).

D'autre part, ces agents ont davantage de jours pour maladie ordinaire. D'après les études sur le sujet, ceci pourrait s'expliquer également en partie par la maternité, ou de manière générale, par la jeunesse de la population.

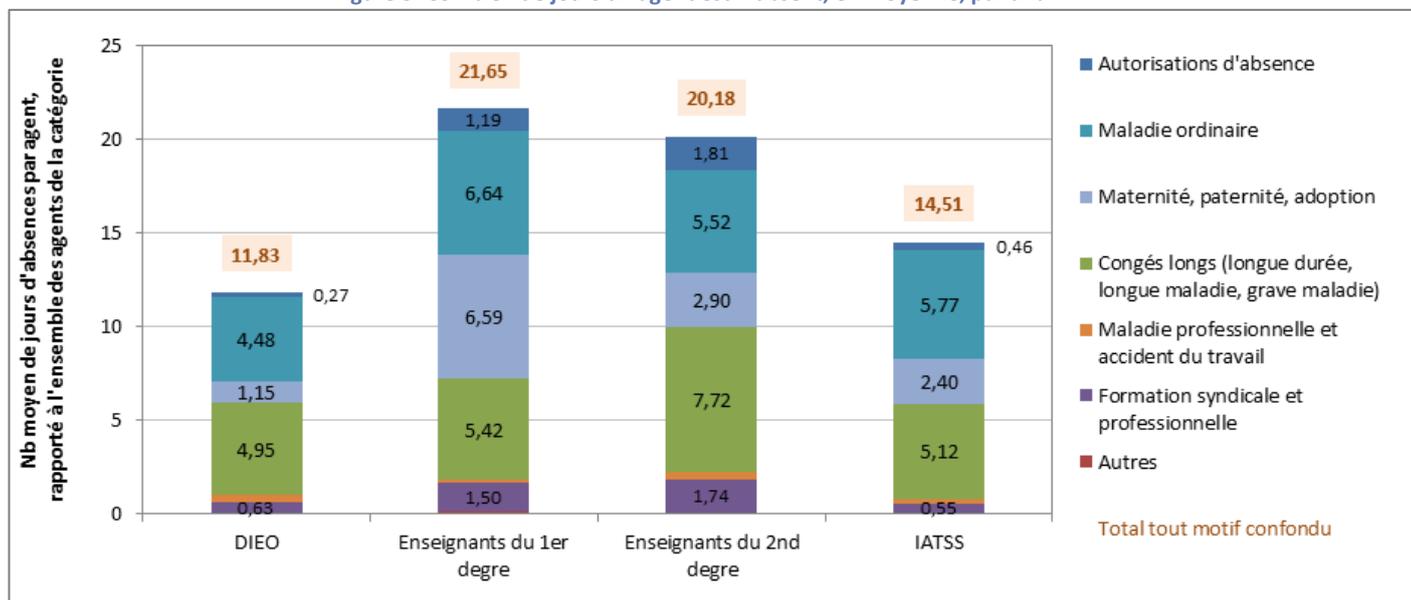
Un volume plus élevé pour les enseignants

Les enseignants du second degré se distinguent, quant à eux, par un fort volume de congés longs, alors que leur population est moins âgée dans l'ensemble que celle des administratifs, techniques ou des personnels de direction. Les ensei-

gnants, qu'ils soient du 1^{er} ou du 2nd degré, ont un volume plus important de formation, ainsi que d'autorisations d'absences, ce qui est dû à leurs caractéristiques professionnelles. Tous ces aspects cumulés aboutissent à des niveaux d'absences très différents entre catégorie : 22 jours en moyenne par an pour un enseignant du 1^{er} degré, 20 jours pour le 2nd degré, contre seulement 14,5 jours pour les personnels administratifs et techniques, et 12 jours pour les personnels de direction, inspection, éducation et orientation.

⇒ Pour connaître les caractéristiques démographiques des types d'agents, voir p.7

Figure 5. Combien de jours un agent est-il absent, en moyenne, par an ?



DIEO : Direction, inspection, éducation, orientation.

IATSS : Ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé

Lecture : Un agent qui appartient aux corps des DIEO (direction, inspection, éducation, orientation) a en moyenne 4,48 jours d'absence en 2012-2013 pour maladie ordinaire. Tout motif confondu, il a en moyenne 11,83 jours d'absence sur l'année.

Encadré 2. Pour bien comprendre cette note

Que signifie « être absent » ?

Thème largement discuté en ressources humaines ou encore dans le débat public, l'absence peut englober des réalités bien diverses. Dans cette note, la notion d'absences comprend celles pour raisons de santé, pour formation syndicale et professionnelle, les congés maternité, paternité et adoption, ainsi que les autorisations d'absences et « autres motifs ». Ces dernières catégories sont elles-mêmes hétérogènes : garde d'enfants malade, absence pour voyage scolaire, participation à un jury... Parmi la littérature très abondante sur l'absence, une large partie se concentre sur les arrêts pour raisons de santé, auxquelles une partie entière est consacrée.

Le fait d'englober divers motifs d'absences dans une analyse n'est pas neutre. À ce titre, si on a pu lire dans la presse que les enseignants étaient deux fois plus absents que l'ensemble des salariés, un rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) souligne, quant à lui, l'importance des congés maternité dans le premier degré, composé essentiellement de femmes. Il note que « les comparaisons peuvent se révéler délicates eu égard à la démographie particulière du corps des personnels enseignants, aux conditions d'exercice très spécifiques, aux exigences de formation ou de coordination propres à l'éducation nationale » [1].

Comment le mesure-t-on ?

À la diversité des motifs d'absence étudiés, s'ajoute celle de la mesure choisie. Selon ce même rapport de l'inspection générale, on peut noter

une « absence de travaux comparatifs sur cette question au sein de la fonction publique », avec par exemple des différences entre les indicateurs de la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire, ministère de l'éducation nationale) et certains calculs académiques ([1], p.12). De la même manière, dans la littérature plus généraliste, les épidémiologistes Chevalier et Goldberg, constatent que les mesures de l'absence sont très nombreuses et n'ont pas de dénominations standardisées [2].

Dans cette note, quelques grands volumes liés aux absences sont détaillés : leur nombre, leur volume en nombre de jours, ainsi que le taux d'absence.

Nombre d'absences

Une absence est une période continue d'un ou plusieurs jours, où l'individu est déclaré administrativement comme absent. Un agent peut donc avoir plusieurs absences sur l'année. Si plusieurs d'entre elles s'enchaînent dans le temps sans discontinuité, mais qu'elles sont recensées séparément dans les fichiers administratifs, alors elles sont comptées distinctement dans cette note.

Nombre de jours d'absences

Ici, l'unité de comptage n'est plus l'absence en tant que telle, mais le nombre de jours qui la composent. Ces jours sont additionnés et bornés à l'année scolaire considérée, qu'il s'agisse de jours ouvrés ou non.

Taux d'absence

Il peut s'interpréter comme la part que représentent les jours d'absences sur la totalité des 365 jours de l'année, pour l'ensemble des personnels. Ce dernier indicateur reste imparfait car les jours ouvrés ne sont pas pris en compte,

alors qu'ils sont variables selon le type de personnel.

Taux absence =

$$\frac{\text{Nb total jours absences}}{\text{Nb agents} \times \text{Nb jours de l'année civile}}$$

Quelles sources sont utilisées ?

Les absences de cette étude sont celles administrativement recensées et présentes dans les bases de gestion académiques EPP (Emploi Poste Personnel), AGAPE (Aide à la Gestion Automatisée des Professeurs des Ecoles) et AGORA (Aide à la Gestion Optimisée des Ressources ATSS). Pour le premier degré, le recensement est départemental. Pour le second degré, il se fait en Intranet par les chefs d'établissement.

Ces données sont issues de la base BSA (Bilan Social Académique), mise à disposition des académies par le ministère de l'éducation nationale, via le pôle inter académique décisionnel (PIAD). Elles sont extraites en avril 2014.

La période d'observation correspond à l'année scolaire 2012-2013. Toutes les absences ayant eu cours durant cette période sont prises en compte. Si une absence a débuté avant la période d'observation, ou se poursuit après, sa durée est rapportée à l'année scolaire étudiée, pour obtenir un total annuel de jours d'absences.

Les agents considérés dans l'étude

Cette étude est restreinte aux titulaires du secteur public en activité et affectés au 1^{er} décembre 2012, soit 15 413 individus. La quasi-totalité des agents est enseignant (86 %).

Les autres personnels sont regroupés en catégorie : d'une part les personnels de direction, inspection,

éducation et orientation, réunis sous le sigle DIEO, et d'autre part les ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé, réunis sous le sigle d'IATSS. Les DIEO et IATSS sont

caractérisés par une population plus âgée dans l'ensemble. Les enseignants du 1^{er} degré, ainsi que les IATSS, sont très féminisés, avec 4 femmes pour 1 homme en moyenne.

Figure 6. Répartition des agents par catégorie

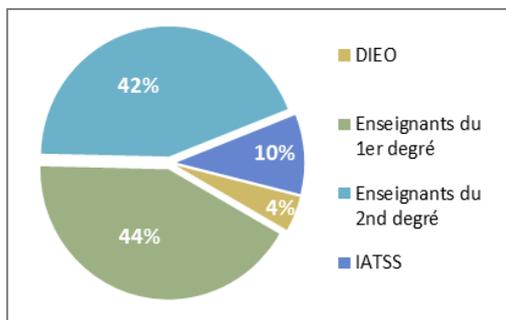


Tableau 3. Quelques caractéristiques des agents

	DIEO	Enseignants du 1er degré	Enseignants du 2nd degré	IATSS
Effectif	674	6490	6731	1518
Âge moyen	47,7	41,8	44,2	47,0
Part de plus de 50 ans	39,6	22,1	27,3	39,7
Part de femmes	55,79	79,54	57,9	80,7

5 Qui s'absente pour maladie ?

La maladie, un volume important

Les absences liées à la santé ont un caractère particulier, qu'il est intéressant d'étudier en isolant la maladie ordinaire, les congés longs (longue durée, longue maladie, grave maladie), les accidents du travail et les maladies professionnelles. Elles seront désignées dans la suite du texte comme des absences pour maladie.

Ces motifs ont un poids important, et totalisent près des deux tiers des jours d'absences de l'académie. Plus d'un tiers des agents s'est absenté pour raison de santé durant l'année. Parmi eux, la moitié a été absent plus de 7 jours.

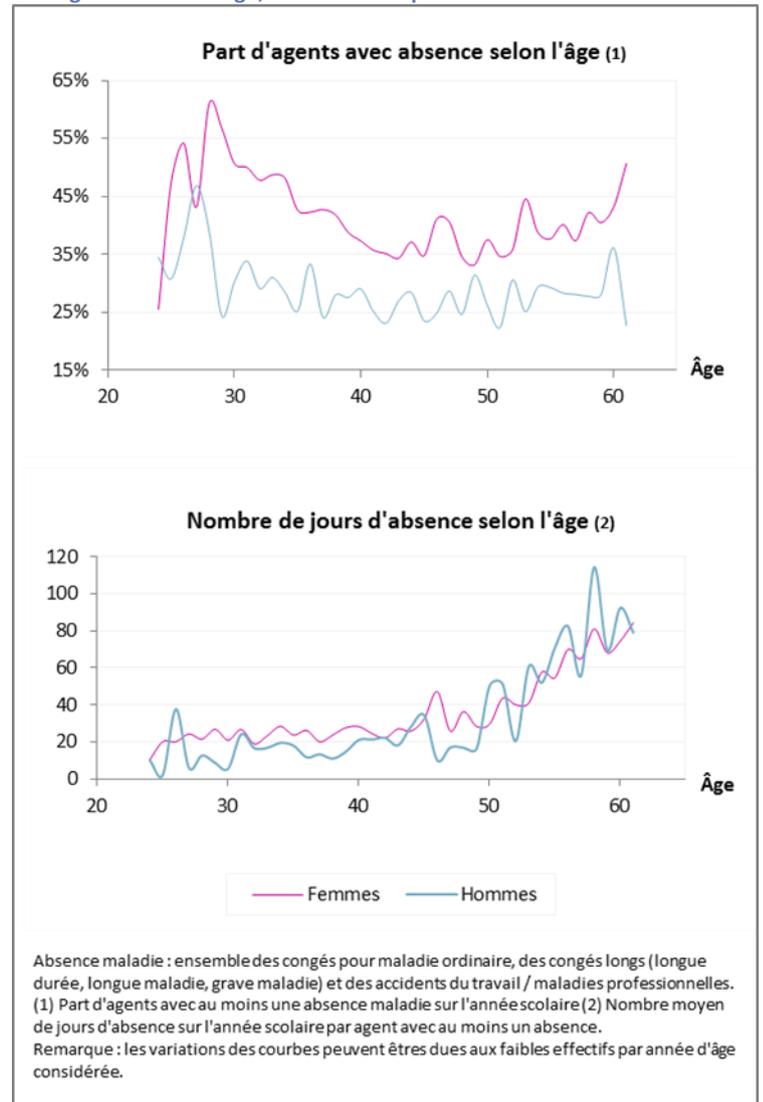
Les femmes et les plus de 50 ans

À tout âge, les femmes ont une plus forte probabilité que les hommes d'être absenté pour raison de santé au moins une fois dans l'année (Figure 7). Cette probabilité est plus forte autour de 30 ans, alors qu'elle se stabilise après 45 ans. Pour les hommes, la probabilité d'être absent est stable au fil des âges. À l'inverse, en termes de durée, la moyenne est très comparable entre hommes et femmes. Elle augmente de manière significative après 50 ans, avec la présence de congés longs qui tirent cette moyenne vers le haut.

Les enseignants plus souvent absents ?

Les enseignants ont une plus forte probabilité de s'absenter pour maladie au moins une fois dans l'année : 38 % se sont absentés, contre 33 % pour les administratifs et techniques (IATSS) et 20 % pour les personnels de direction, inspection, éducation et orientation (DIEO). Leurs absences courtes sont plus fréquentes, celles inférieures à 7 jours annuels, alors que la part d'absences longues est équivalente entre catégories. Ce constat s'observe pour les hommes comme pour les femmes. Cependant, il semble en partie lié à l'âge, les enseignants étant en moyenne plus jeunes. Ainsi, pour les 35-54 ans, il n'y a pas de différence significative entre les enseignants et les IATSS, et environ les mêmes proportions d'agents ont au moins une absence maladie. Au contraire, pour cette tranche d'âge, les IATSS atteignent plus souvent 7 jours d'absence dans l'année. En revanche, le fait d'être un enseignant de moins de 35 ans ou de plus de 55 ans amène plus souvent à

Figure 7. Sexe et âge, déterminants pour les absences maladie



être absent, comparé aux mêmes âges chez les IATSS.

L'impact de l'environnement de travail

En lycée, moins de 3 enseignants sur 10 se sont absentés pour maladie en 2012-2013, alors qu'ils sont 4 sur 10 en moyenne en collège, école ou lycée professionnel. Ce différentiel s'observe pour les hommes comme pour les femmes, ainsi que pour une même tranche d'âge considérée.

Tout métier confondu, l'éducation prioritaire n'a pas un lien directement visible avec les absences maladie. En affinant, un impact s'observe pour les enseignants en collège : 48 % de ceux en éducation prioritaire ont été absenté au moins une fois pour maladie, contre 40 % pour les autres. Pour chaque tranche d'âge considérée, les absences courtes, de moins de 7 jours cumulés sur l'année, sont plus fréquentes en collège de l'éducation prioritaire.

Le nombre de communes d'affectation peut également jouer un rôle. Parmi les enseignants affectés sur 2 communes, 46 % ont été absents au moins une fois, contre 36 % pour ceux affectés sur une seule commune. Ce constat est en partie lié à l'âge, car les individus multi affectés sont plus

jeunes dans l'ensemble. Toutefois il persiste pour une même tranche d'âge considérée, mais ceci de manière moins nette. En outre, les effets de taille de l'établissement et de la ruralité ont été testés, sans qu'aucun lien avec les absences pour maladie ne soit ressorti.

6 Zoom sur la maladie ordinaire

Fréquence et durée de la maladie ordinaire

Les absences pour maladie ordinaire sont aussi volumineuses en termes de fréquence que de jours : elles totalisent 31,8 % du nombre d'absences et 30 % du total de jours. Il s'agit principalement d'absences courtes, et les deux tiers durent moins de 7 jours ; un pic s'observe à 2 jours d'absences (Figure 8).

Un agent sur trois a été absent une fois pour maladie ordinaire en 2012-2013. La moitié des absents ont cumulé 6 jours ou moins sur l'année.

1 jeune enseignante sur 2 concernée

Quand on parle de maladie ordinaire plutôt que de congé maladie de manière générale, le lien avec les âges autour de la parentalité apparaît encore plus évident. Les jeunes femmes, de moins de 35 ans, sont proportionnellement plus nombreuses à s'absenter que leurs homologues masculins, et ceci pour des durées moyennes plus longues (Figure 8). L'effet progressif de l'âge sur les durées se fait beaucoup moins ressentir que pour les congés longue maladie, toutefois on le perçoit légèrement pour les hommes.

Les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO) se distinguent : seuls 2 sur 10 s'absentent au moins une fois dans l'année. Ce constat s'observe même si l'on ne conserve, dans la comparaison, que des hommes à tranche d'âge égale. Les enseignants s'absentent plus souvent, notamment pour des absences courtes, inférieures à 7 jours. Comme pour la maladie de manière générale, si l'on observe des âges supérieurs à 35 ans, on voit peu de différences entre les enseignants et les IATSS. Cependant, si on observe les moins de 35 ans, la différence est nette : 1 jeune enseignante

Figure 8. Combien dure un congé de maladie ordinaire ?

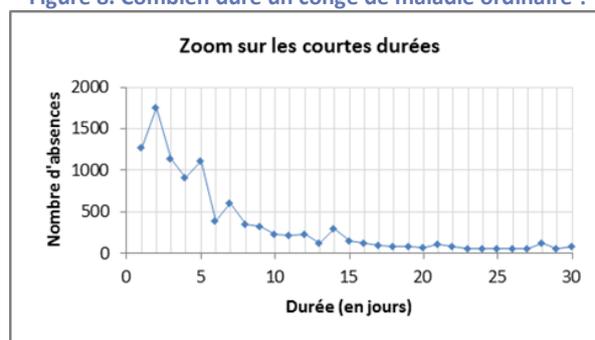
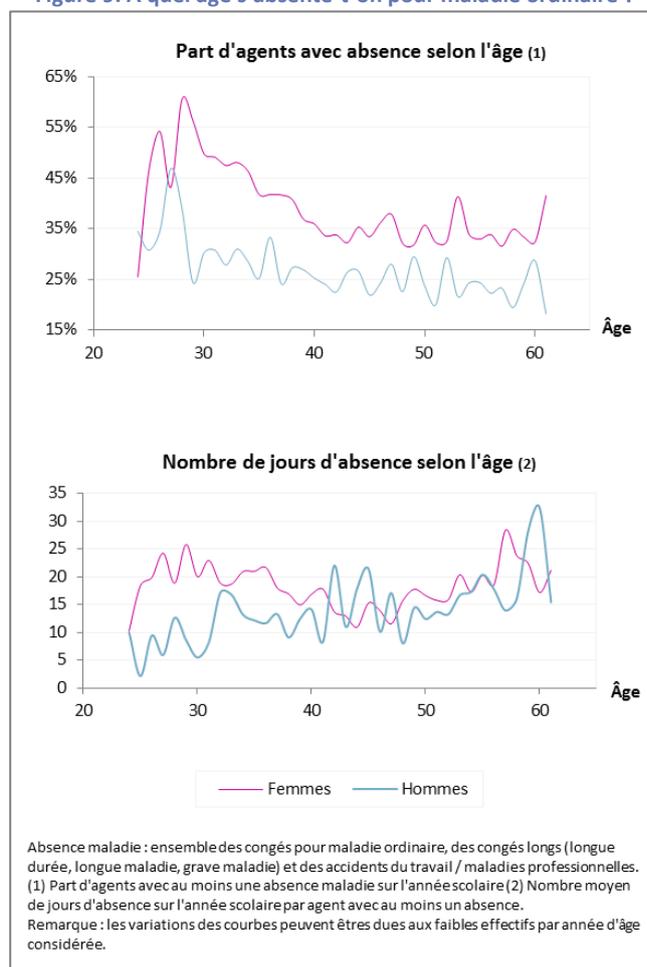


Figure 9. À quel âge s'absente-t-on pour maladie ordinaire ?



sur 2 connaît une absence, contre 37 % pour une jeune IATSS. Cette différence s'observe également pour les hommes, mais à des niveaux moindres.

Maladie ordinaire et conditions de travail

Au niveau du type d'établissement, 26 % des enseignants en lycée se sont absenté au moins une fois, contre 39 % pour les enseignants en collège. Si l'on ne compare que des individus à sexe et à tranche d'âge égaux, cette différence est atténuée, mais elle persiste tout de

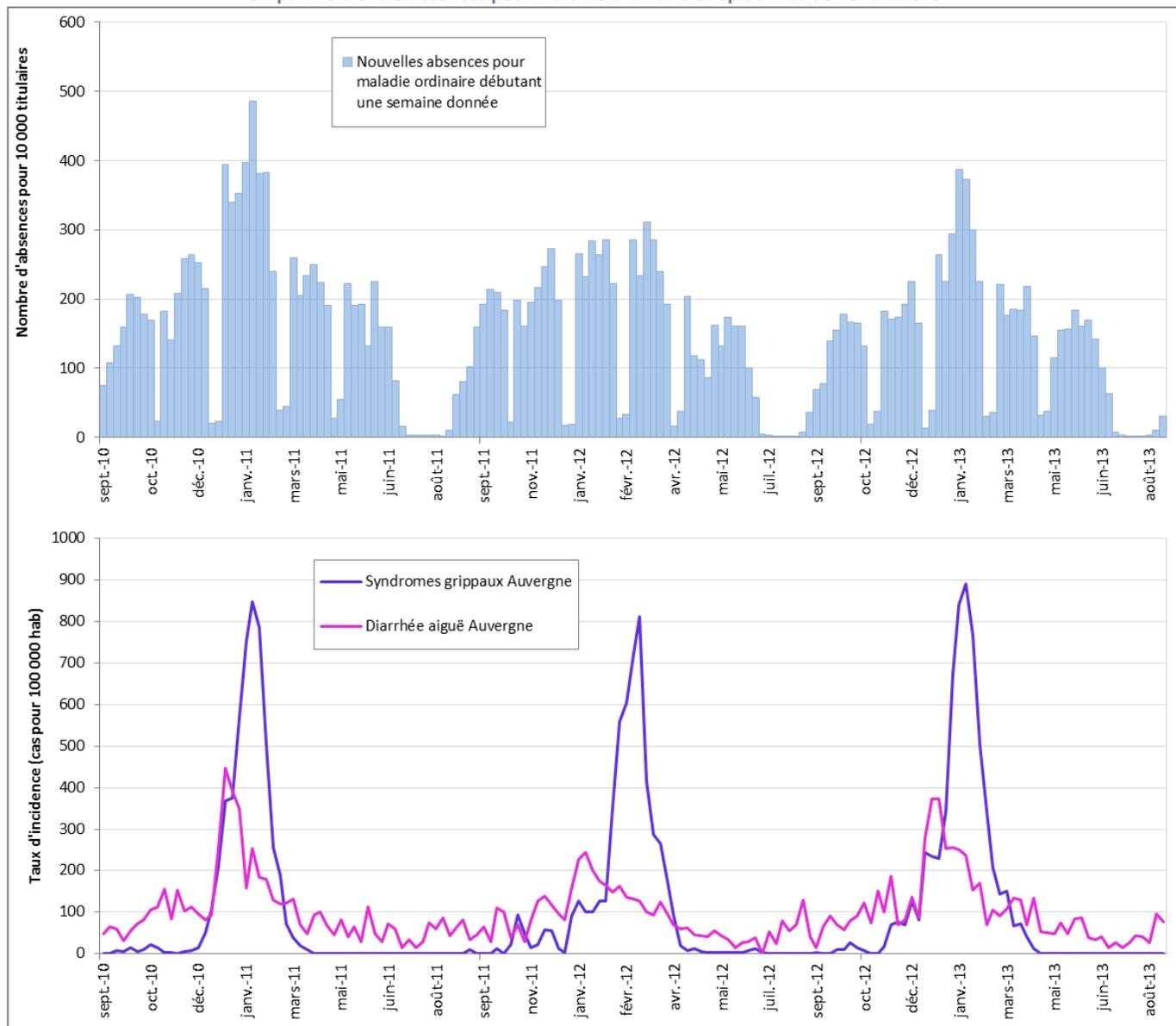
même. L'éducation prioritaire, ou encore l'affectation sur plusieurs communes, pourrait laisser percevoir un impact. Cependant, avec une comparaison à sexe, âge et type d'établissement égal, le nombre de personnes est limité et les différences sont faibles, voire ne sont pas significatives statistiquement.

Jour de carence, quel impact ?

Le 1^{er} janvier 2012, le jour de carence des fonctionnaires entrain en vigueur : alors qu'auparavant un

fonctionnaire percevait l'intégralité de son traitement durant le début d'une absence pour maladie ordinaire, avec cette réforme, le premier jour d'absence n'était plus rémunéré. Depuis, cette mesure a été supprimée à partir du 1^{er} janvier 2014. Pour tester son éventuel impact, on peut observer le nombre d'absences pour maladie ordinaire débutant chaque semaine, de 2010 à 2013, et étudier une possible variation autour du 1^{er} janvier 2012 (Figure 10). (TSVP)

Figure 10. Comment percevoir l'impact du jour de carence ?
Un parallèle entre absences pour maladie ordinaire et épidémies de 2010 à 2013



Sources : BSA, réseau Sentinelles, INSERM/UPMC, <http://www.sentiweb.fr>

De manière brute, on perçoit des absences pour maladie moins nombreuses en janvier 2012 qu'en janvier 2011. Or, un parallèle avec les données de santé publique en

région Auvergne montre des niveaux épidémiques également moindres en 2012 qu'en 2011, et une concomitance de l'épidémie de grippe en 2012 avec les vacances

d'hiver. Ainsi, un quelconque impact du jour de carence semble difficile à démontrer.

Encadré 3. Éléments de contexte

Nombreux enjeux, nombreux acteurs

Thème sensible, l'absence au travail concerne de multiples acteurs pour différents enjeux : sanitaires, sociaux, financiers, organisationnels. En effet, si elle renvoie directement à des questions de santé au travail et

de formation tout au long de la vie, elle n'en est pas moins associée au climat social ou à la conciliation entre vie professionnelle et familiale. Ainsi, autant les ressources humaines, les sociologues et les épidémiologistes

que les politiques ou les organisations syndicales s'emparent de cet objet. Au sein de l'éducation nationale, parents d'élèves et chefs d'établissement sont également concernés.

Au cœur du contexte actuel

À compter du 1^{er} janvier 2012, entre en vigueur le premier jour de carence des fonctionnaires, par la suite supprimé au 1^{er} janvier 2014. En 2008, la loi dite de « service minimum » est adoptée, pour garantir un droit d'accueil des élèves dans les écoles primaires. Toutes ces mesures s'instaurent dans un contexte où, ces dernières années, émerge la question du remplacement des professeurs dans le débat public. Ainsi, le 27 février 2013, un collectif de parents d'élèves dépose au sénat une proposition de loi citoyenne pour le « *droit opposable à l'éducation* ». En 2011, un rapport de l'inspection générale

s'attèle à la question du remplacement des professeurs : il note que les arrêts courts, de moins de 15 jours, représentent moins de 20% des journées d'absences mais 80% des absences non remplacées, ce qui les rend plus visibles et peut concentrer les mécontentements.

Possible facteur d'absence, le vieillissement de la population en emploi est aujourd'hui stabilisé. Cependant, on peut encore observer, ces quatre dernières années, une augmentation résiduelle des plus de 50 ans sur l'académie de Clermont-Ferrand (Tableau 4). Un autre phénomène attire l'attention, celui des risques

psychosociaux, mais reste difficile à quantifier. Récemment, l'étude « Carrefour santé social » de la MGEN évalue à 24 % la part d'agents de l'éducation nationale en état de tension au travail et à 14 % celles des agents en épuisement professionnel ([3] MGEN, 2011). Cependant, les modes de récolte et la participation ne garantissent pas la représentativité de l'enquête. Cette question des risques psychosociaux amènerait, en outre, à étudier de plus près l'évolution des maladies professionnelles.

Tableau 4

	2009	2010	2011	2012	2013
Part des plus de 50 ans parmi les titulaires du secteur public	26,5%	26,3%	26,5%	26,9%	27,1%

Source : BSA. Champ : académie de Clermont-Ferrand, titulaires du secteur public actifs affectés au 1^{er} décembre.

Absence ou « absentéisme »

L'absence au travail est souvent associée, dans le sens commun, à la notion d'« absentéisme ». Or, ce terme peut être chargé d'une connotation négative. Pour l'illustrer, la sociologue Sophie Divay cite la définition du *Petit*

Robert (1994) : « *Absence d'un salarié de son lieu de travail, non justifiée par un motif légal ; comportement de la personne qui est souvent absente.* » Elle note qu'« un procès d'intention est ainsi fait incidemment aux salariés

en arrêt maladie, soupçonnés d'être dans l'illégalité ou d'abuser de leurs droits sociaux. » [11]. Le rapport de l'inspection générale fait état de la même connotation négative et préfère parler d'absence ([1], p.2).

Les déterminants de l'absence

Les déterminants soulevés dans la littérature se rapportent, la plupart du temps, à l'ensemble des salariés, voire uniquement à ceux du privé ; ils ne s'adaptent pas forcément au cas particulier de l'éducation nationale. Ils sont, de surcroît, très centrés sur l'absence pour raison de santé.

Les études montrent, de manière logique, que l'état de santé constitue un facteur déterminant pour la probabilité d'être absent, notamment en arrêt maladie long ([5], [6]). L'âge a également un impact, en partie lié à l'état de santé : si être jeune peut amener des arrêts courts plus fréquents [6], de manière générale, les plus âgés ont plus souvent des arrêts longs, ce qui impacte fortement le volume total des journées d'absences

([7], [6], [8]). Concernant le genre, si les femmes auraient une plus forte probabilité d'être absentes, leur durée moyenne ne serait pas significativement différente de celle des hommes ([5], [9], [10]). En outre, hommes et femmes ne semblent pas touchés par les mêmes déterminants (effet du salaire pour les hommes, effet de la présence des enfants en bas âge pour les femmes). Les autres déterminants soulevés sont le type de contrat de travail, avec des absences plus fréquentes pour les emplois stables, le secteur d'activité, la taille de l'entreprise, avec une fréquence plus élevée d'absences dans les très grandes structures, le salaire, la catégorie socioprofessionnelle, les ouvriers étant plus exposés aux ab-

sences que les cadres par exemple, la conjoncture économique, ainsi que les conditions de travail ([5], [9], [10], [12]).

À notre connaissance, il n'existe pas d'études spécifiques pour l'éducation nationale. Toutefois le bilan social national compare, par exemple, la proportion d'agents ayant un congé pour maladie ordinaire (CMO) en 2010-2011 pour différentes populations : elle est de 48 % pour les enseignants contre 33% pour les autres personnels, de 35,5 % pour les hommes contre 49 % pour les femmes, ou encore de 54% pour les agents en école de l'éducation prioritaire contre 47% pour ceux en écoles hors éducation prioritaire ([4], pp.139-145).

7 Bibliographie

Articles, sources et rapports

- [1] Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, « Le remplacement des enseignants absents », Rapport MEN-MESR n° 2011-056, juin 2011 [en ligne] disponible sur http://media.education.gouv.fr/file/2011/56/9/2011-056-IGAENR_215569.pdf, consulté le 03.04.2014.
- [2] Chevalier A., Goldgerb M. (1992), « L'absence au travail : indicateur social ou indicateur de santé ? », *Sciences sociales et santé*, Vol. X, n°3, septembre 1992.
- [3] MGEN (2011), *Enquête Carrefour Santé Social 2011 – Rapport Fondation d'entreprise MGEN pour la Santé Publique – Direction de la Santé MGEN – Octobre 2011*
- [4] MEN-DEPP (2013), « Congés » in *Bilan social*, 2013, pp. 137-146.
- [5] Chaupain-Guillot S., Guillot O. (2007), « Les absences au travail : une analyse à partir des données françaises du Panel européen des ménages », *Economie et Statistique*, n°408-409.
- [6] Expert A. (2007), « Les disparités géographiques de consommation d'indemnités journalières maladie », *Points de repère*, CNAMTS, n°11.
- [7] Kusnik-Joinville O., Lamy C., Merlière Y., Polton D. (2006), « Déterminant de l'évolution des indemnités journalières », *Point de repère*, CNAMTS, n°5.
- [8] Missègue N. (2007), « Les arrêts de travail des seniors en emploi », *Dossiers solidarité santé*, n°2/2007.
- [9] Ben Halima M.-A., Debrand T., Regaert C. (2011), « Arrêts maladie : comment expliquer les disparités départementales ? Premières exploitations de la base Hygie », *Questions d'Economie de la santé*, n°177 juin 2012.
- [10] Ceren I. (2013), « Les absences au travail des salariés pour raisons de santé : un rôle important des conditions de travail », *Dares Analyses*, Février 2013, N° 009.
- [11] Divay S. (2010), « Les précaires du care ou les évolutions de la gestion de l' « absentéisme » dans un hôpital local », *Sociétés contemporaines*, n°77, janvier 2010.
- [12] Afsa C., Givord P. (2009), « Le rôle des conditions de travail dans les absences pour maladie : le cas des horaires irréguliers », *Economie et prévision*, 2009/1, n°187.

8 ANNEXES

8.1 Tableaux détaillés par type de personnel

Les tableaux des précédentes *Notes Statistiques* sont repris dans cette partie. Les agents sont classés en fonction de leur affectation principale, selon qu'il s'agisse du 1^{er} degré, du 2nd degré ou d'une affectation en tant que IATSS (ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé). Cette notion est définie, dans l'application Bilan Social Académique, par la base de gestion des individus (EPP, AGAPE, AGORA). Pour chaque type de personnel, on détaille les corps présents, les motifs d'absences détaillés, et éventuellement leur type d'établissement. Les principales statistiques d'absences sont décrites à chaque fois.

Les absences des personnels du premier degré

Annexe 1. Taux d'absence par corps pour les personnels du premier degré (titulaires, en activité et affectés), sur l'année scolaire 2012-2013

Corps	Effectifs	Durée absences	Taux d'absence (en %)
inspecteur de l'éducation nationale	33	365	3,03%
instituteur	95	3 351	9,66%
professeur des écoles	6 166	133 537	5,93%

Annexe 2. Répartition par motif des absences sur l'année scolaire 2012-2013 pour les personnels du premier degré, titulaires, en activité et affectés

Motif	Durée absences	Nombre absences	Nombre agents absents sur la période	Durée moyenne	Taux d'absence
CONGE FORMATION SYNDICALE	34	28	23	1,21	0,00%
PARTICIPATION NON REMUNEREE A UN JURY	13	10	6	1,30	0,00%
AUTORIS.D'ABSENCE DIVERS AVEC TRAITEMENT	2 894	2 387	1 489	1,21	0,13%
ABSENCE POUR EVENEMENT FAMILIAL	551	327	262	1,69	0,02%
AUTORISATION D'ABSENCE GARDE D'ENF MALAD	3 266	2 588	1 438	1,26	0,14%
AUTORISATION D'ABSENCE SANS TRAITEMENT	196	172	150	1,14	0,01%
CONGE POUR INSTRUCTION MILITAIRE	3	1	1	3,00	0,00%
PARTICIPATION REMUNEREE A UN JURY	6	4	2	1,50	0,00%
CANDIDAT A UN CONCOURS OU EXAMEN	63	41	29	1,54	0,00%
ABSENCE POUR CHOIX SUJETS,HARMONIS.NOTES	4	3	2	1,33	0,00%
ABSENCE POUR REUNIONS PEDAGOGIQUES	174	161	134	1,08	0,01%
PREPARATION A UN CONCOURS OU EXAMEN	19	11	8	1,73	0,00%
PARTICIPATION A UNE CAP OU UNE CCMA	150	140	70	1,07	0,01%
AUTORISATION ABSENCE ART 13/16 D.82	379	273	145	1,39	0,02%
CONGE DE FORMATION PROF. INDEMNISE	1 882	9	9	209,11	0,08%
STAGE DE FORMATION CONTINUE	4 045	1 442	900	2,81	0,18%
STAGE LONG DES INSTITUTEURS	730	2	2	365,00	0,03%
FORMATION FONCTIONNAIRES STAGIAIRES	2 402	223	29	10,77	0,10%
CONGE DE MATERNITE	39 019	380	380	102,68	1,70%
CONGE SUPPLEMENT. GROSSESSE PATHOLOGIQUE	2 316	192	187	12,06	0,10%
REPOS SUITES DE COUCHES PATHOLOGIQUES	74	3	3	24,67	0,00%
CONGE D'ADOPTION	183	3	3	61,00	0,01%
CONGE DE PATERNITE	516	45	45	11,47	0,02%
CONGE DE SOLIDARITE FAMILIALE	122	3	2	40,67	0,01%
CLM NON IMPUTABLE AU SERVICE	16 930	169	72	100,18	0,74%
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE	17 078	130	61	131,37	0,74%
CLM IMPUTABLE AU SERVICE	365	3	1	121,67	0,02%
CLD IMPUTABLE AU SERVICE	260	2	1	130,00	0,01%
CONGE DE MALADIE ORDINAIRE	41 918	4 791	2 367	8,75	1,82%
CONGE DE PRESENCE PARENTALE	459	15	6	30,60	0,02%
CONGE ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE SERVICE	1 202	88	57	13,66	0,05%

Les absences des personnels du second degré

Annexe 3. Taux d'absence par corps pour les personnels du second degré (titulaires, en activité et affectés) sur l'année scolaire 2012-2013

Corps	Effectifs	Durée absences	Taux d'absence (en %)
adjoint d'enseignement	*	*	*
charge d'enseignement éducation physique et sportive	30	1971	18,00%
conseiller principal d'éducation	245	3755	4,20%
inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional	23	12	0,14%
inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale	*	*	*
inspecteur de l'éducation nationale	17	40	0,64%
personnel d'orientation	77	2103	7,48%
personnel de direction	275	1699	1,69%
professeur agrégé	806	11027	3,75%
professeur certifié	4141	87198	5,77%
professeur d'enseignement général des collèges	79	2627	9,11%
professeur de chaire supérieure	44	76	0,47%
professeur des lycées professionnels	1167	24003	5,64%
professeur des écoles	229	3618	4,33%
professeur éducation physique et sportive	463	8916	5,28%

Annexe 4. Taux d'absence par type d'établissement pour les personnels du second degré (titulaires, en activité et affectés) sur l'année scolaire 2012-2013

Type d'établissement	Effectif	Durée absences	Taux d'absence (en %)
Collège	3 451	64 950	5,16%
Lycée	2 102	29 298	3,82%
LP	1 203	20 215	4,60%
Zone de remplacement	647	29 676	12,57%
Services	158	2 342	4,06%
Autres	40	565	3,87%

Annexe 5. Répartition par motif des absences sur l'année scolaire 2012-2013 pour les personnels du second degré, titulaires, en activité et affectés

Motif	Durée absences	Nombre absences	Nombre agents absents sur la période	Durée moyenne	Taux d'absence
CONGE FORMATION SYNDICALE	160	125	98	1,28	0,01%
PARTICIPATION NON REMUNEREE A UN JURY	962	648	312	1,48	0,03%
AUTORIS.D'ABSENCE DIVERS AVEC TRAITEMENT	1 517	1 114	732	1,36	0,05%
ABSENCE POUR EVENEMENT FAMILIAL	559	261	219	2,14	0,02%
AUTORISATION D'ABSENCE GARDE D'ENF MALAD	1 964	1 583	975	1,24	0,07%
AUTORISATION D'ABSENCE SANS TRAITEMENT	79	8	5	9,88	0,00%
CONGE POUR INSTRUCTION MILITAIRE	38	35	23	1,09	0,00%
PARTICIPATION REMUNEREE A UN JURY	1 559	856	499	1,82	0,06%
CANDIDAT A UN CONCOURS OU EXAMEN	344	157	133	2,19	0,01%
ABSENCE POUR CHOIX SUJETS,HARMONIS.NOTES	909	675	402	1,35	0,03%
ABSENCE POUR REUNIONS PEDAGOGIQUES	540	460	299	1,17	0,02%
PREPARATION A UN CONCOURS OU EXAMEN	95	57	42	1,67	0,00%
ABSENCE POUR VOYAGE SCOLAIRE	3 075	623	533	4,94	0,11%
SORTIE PEDAGOGIQUE	787	590	392	1,33	0,03%
PARTICIPATION A UNE CAP OU UNE CCMA	229	135	63	1,70	0,01%
AUTORISATION ABSENCE ART 13/16 D.82	109	69	39	1,58	0,00%
CONGE DE FORMATION PROF. INDEMNISE	6 925	23	23	301,09	0,25%
STAGE DE FORMATION CONTINUE	5 683	4 896	1 821	1,16	0,20%
FORMATION NEO TITULAIRES	1	1	1	1,00	0,00%
FORMATION FONCTIONNAIRES STAGIAIRES	27	19	4	1,42	0,00%
CONGE DE MATERNITE	18 785	187	187	100,45	0,68%
CONGE SUPPLEMENT. GROSSESSE PATHOLOGIQUE	1 117	89	87	12,55	0,04%
CONGE DE PATERNITE	1 064	100	96	10,64	0,04%
CONGE DE SOLIDARITE FAMILIALE	18	2	2	9,00	0,00%
CLM NON IMPUTABLE AU SERVICE	20 542	219	94	93,80	0,74%
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE	35 318	288	109	122,63	1,27%
CONGE DE MALADIE ORDINAIRE	41 329	5 019	2 493	8,23	1,49%
CONGE DE PRESENCE PARENTALE	145	2	2	72,50	0,01%
CONGE ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE SERVICE	3 166	115	64	27,53	0,11%

Les absences des personnels IATSS

Annexe 6. Taux d'absence par corps pour les personnels IATSS (titulaires, en activité et affectés) sur l'année scolaire 2012-2013

Corps	Effectifs	Durée absences	Taux d'absence (en %)
Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	515	8 873	4,72%
Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur catégorie A	183	2 807	4,20%
adjoint technique de recherche et de formation	164	2 120	3,54%
adjoint technique des établissements d'enseignement	5	378	20,71%
administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	11	5	0,12%
assistant ingénieur	12	34	0,78%
assistant service social des administrations de l'état	44	607	3,78%
attache d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	151	1 212	2,20%
conseiller d'administration scolaire et universitaire	*	*	*
conseiller technique de service social	13	414	8,72%
ingénieur d'études	31	438	3,87%
ingénieur de recherche	17	8	0,13%
médecin de l'éducation nationale	25	466	5,11%
médecin de l'éducation nationale - conseiller technique	3	62	5,66%
secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	299	3 845	3,52%
secrétaire général d'académie	*	*	*
technicien de l'éducation nationale	*	*	*
technicien de recherche et formation	37	747	5,53%

Annexe 7. Taux d'absence par type d'établissement pour les personnels IATSS (titulaires, en activité et affectés) sur l'année scolaire 2012-2013

Type d'établissement	Effectif	Durée absences	Taux d'absence (en %)
Collège	446	6 070	3,73%
Lycée	409	7 026	4,71%
LP	106	973	2,51%
Services	538	7 893	4,02%
Autres	19	66	0,95%

Annexe 8. Répartition par motif des absences sur l'année scolaire 2012-2013 pour les personnels IATSS, titulaires, en activité et affectés

Motif	Durée absences	Nombre absences	Nombre agents absents sur la période	Durée moyenne	Taux d'absence
CONGE FORMATION SYNDICALE	45	29	25	1,55	0,01%
PARTICIPATION NON REMUNEREE A UN JURY	3	3	3	1,00	0,00%
AUTORIS.D'ABSENCE DIVERS AVEC TRAITEMENT	152	117	50	1,30	0,03%
ABSENCE POUR EVENEMENT FAMILIAL	46	25	20	1,84	0,01%
AUTORISATION D'ABSENCE GARDE D'ENF MALAD	454	336	165	1,35	0,08%
CONGE POUR INSTRUCTION MILITAIRE	14	12	3	1,17	0,00%
CANDIDAT A UN CONCOURS OU EXAMEN	17	15	12	1,13	0,00%
PREPARATION A UN CONCOURS OU EXAMEN	7	4	4	1,75	0,00%
PARTICIPATION A UNE CAP OU UNE CCMA	18	18	4	1,00	0,00%
CONGE DE FORMATION PROF. INDEMNISE	576	2	2	288,00	0,10%
STAGE DE FORMATION CONTINUE	207	189	77	1,10	0,04%
CONGE DE MATERNITE	3 443	29	29	118,72	0,62%
CONGE SUPPLEMENT. GROSSESSE PATHOLOGIQUE	144	13	12	11,08	0,03%
CONGE DE PATERNITE	50	5	5	10,00	0,01%
CLM NON IMPUTABLE AU SERVICE	3 238	30	17	107,93	0,58%
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE	4 528	29	15	156,14	0,82%
CONGE DE MALADIE ORDINAIRE	8 758	954	467	9,18	1,58%
CONGE ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE SERVICE	328	22	16	14,91	0,06%

8.2 Compléments

Annexe 9. Poids des absences selon leur durée

Classement des absences selon leur durée	Nombre d'absences	Part du total d'absences (en %)	Nombre de jours d'absences	Part du total de jours (en %)
1 jour	17 626	52,1	17 626	5,8
De 2 à 7 jours	10 389	30,7	35 944	11,7
De 8 à 14 jours	2 477	7,3	27 142	8,9
De 15 à 89 jours	2 309	6,8	70 551	23,0
90 jours et +	1 033	3,1	155 064	50,6
Ensemble	33 834	100,0	306 327	100,0

8.3 Glossaire

Absence

Une absence est une période continue d'un ou plusieurs jours, où l'individu est déclaré administrativement comme absent dans les bases de gestion (EPP, AGAPE, AGORA). Un agent peut donc avoir plusieurs absences sur l'année. Si plusieurs d'entre elles s'enchaînent dans le temps sans discontinuité, mais qu'elles sont recensées séparément dans les fichiers administratifs, alors elles sont comptées distinctement dans cette note.

DIEO

Direction, inspection, éducation, orientation

Code	Libellé corps
004	personnel de direction
563	conseiller principal d'éducation
105	inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale
106	inspecteur d'académie adjoint
108	inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
115	inspecteur de l'éducation nationale
521	personnel d'orientation

BSA

Bilan Social Académique

Congé de maladie ordinaire

En cas de maladie attestée par un certificat médical, le fonctionnaire (stagiaire ou titulaire) a droit à des congés de maladie dits congés de maladie ordinaire (CMO). Le fonctionnaire est placé en congé de maladie ordinaire, que la maladie soit d'origine professionnelle ou non professionnelle.

Source : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F490.xhtml> consulté le 12/05/2014

Congé longue maladie / Congé longue durée

Le fonctionnaire peut être placé en congé de longue maladie (CLM), après avis du comité médical, lorsque la maladie présente un caractère invalidant et de gravité confirmée et nécessite un traitement et des soins prolongés. Le bénéfice du CLM est ouvert pour maladie professionnelle ou non professionnelle. Le fonctionnaire peut être placé en congé de longue durée (CLD), après avis du comité médical. Le bénéfice du CLD est ouvert à la fin de la période rémunérée à plein traitement d'un congé de longue maladie (CLM) : cette période (d'un an) est alors considérée comme une période de CLD et s'impute sur la durée de ce congé. Toutefois, le passage du CLM au CLD n'est pas obligatoire : au terme de l'année rémunérée à plein traitement de son CLM, le fonctionnaire peut demander à rester en CLM.

Source : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F18098.xhtml> consulté le 12/05/2014

Enseignants du 1er degré

Code	Libellé corps
600	instituteur
615	professeur des écoles

Enseignant du 2nd degré

Code	Libellé corps
531	professeur éducation physique et sportive
532	chargé d'enseignement éducation physique et sportive
550	professeur de chaire supérieure
551	professeur agrégé
553	professeur certifié
559	professeur d'enseignement général des collèges
567	adjoint d'enseignement
575	professeur des lycées professionnels

IATSS

Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Personnels Sociaux et de Santé

	Code	Libellé corps
Filière administra- tive	021	secrétaire général d'académie
	030	administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
	051	Attaché d'administration de l'Etat
	054	secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
	056	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Filière ITRF	830	technicien de recherche et formation
	834	assistant ingénieur
	835	ingénieur d'études
	836	ingénieur de recherche
	839	adjoint technique de recherche et de formation
Filière sociale et de santé	986	Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur catégorie A
	987	assistant service social des administrations de l'état
	988	Conseiller technique de service social des administrations de l'état
	997	médecin de l'éducation nationale
	998	médecin de l'éducation nationale - conseiller technique
Filière technique	957	technicien de l'éducation nationale
	960	adjoint technique des établissements d'enseignement

IGAENR

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Jours d'absences

Ici, l'unité de comptage n'est plus l'absence en tant que telle, mais le nombre de jours qui la composent. Ces jours sont additionnés et bornés à l'année scolaire considérée, qu'il s'agisse de jours ouvrés ou non.

Jour de carence

Du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013, l'article 105 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 précisait : « Hormis les cas de congé de longue maladie, de congé de longue durée ou si la maladie provient de l'une des causes exceptionnelles prévues à l'article L. 27 du code des pensions civiles et militaires de retraite ou d'un accident survenu dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, les agents publics civils et militaires en congé de maladie, ainsi que les salariés dont l'indemnisation du congé de maladie n'est pas assurée par un régime obligatoire de sécurité sociale, ne perçoivent pas leur rémunération au titre du premier jour de ce congé ». Cette mesure est supprimée par l'article 126 de la LOI n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014.

Source : Légifrance

Taux d'absence

Il peut s'interpréter comme la part que représentent les jours d'absences sur la totalité des 365 jours de l'année, pour l'ensemble des personnels. Ce dernier indicateur reste imparfait car les jours ouvrés ne sont pas pris en compte, alors qu'ils sont variables selon le type de personnel.

$$\text{Taux absence} = \frac{\text{Nb total jours absences}}{\text{Nb agents} \times \text{Nb jours de l'année civile}}$$

collection

Notes Statistiques

thématique

Statistiques

titre

Les absences des personnels
de l'académie
Public
Année scolaire 2012/2013

conception, réalisation et diffusion

Division Statistique et Evaluation (DSE)
dse@ac-clermont.fr

impression

Rectorat - 60 ex.

pour plus d'informations

<http://www.ac-clermont.fr/stat/>

n°ISSN

2259-3845



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

